

PARTAGE NOIR



LECLERC

L'AMI DU PEUPLE

<https://www.partage-noir.fr>
contact@partage-noir.fr

1989/18-04-2019



Théophile Leclerc, dit Leclerc d'Oze

EN FRANCE, la politisation de la Révolution française est telle qu'il n'existe pas de livres sur les militants radicaux tels que les Enragés (ou très peu, ceux de Dommanget étant l'exception). A l'inverse, les études sont nombreuses à l'étranger sur Jacques Roux, Jean-François Varlet ou d'autres. L'explication est simple. Dans notre pays, la Révolution est une arme idéologique et les historiens mettent en avant les factions qui justifient leur propre conception du pouvoir : les girondins pour les républicains modérés, les chouans pour l'extrême droite, Robespierre et les jacobins pour les marxistes. Les Enragés, quant à eux, ne se posèrent pas en hommes de pouvoir. Leur désintéressement est manifeste et condamne les gouvernants. Il n'est pas de notre propos d'inventer de prétendus « anarchistes » en 1789, mais il nous paraît intéressant de remémorer d'authentiques militants populaires. Au moment où l'on célèbre le souvenir de la Révolution, n'est-il pas symptomatique qu'il ne reste rien des revendications des sans-culottes ? C'est que le régime actuel, comme celui de 1789, s'accommode mal de la dignité des pauvres, quels que soient les principes proclamés.

Leclerc est encore moins chanceux que ses amis Roux et Varlet puisqu'il n'existe aucune étude spécifique sur lui, même à l'étranger. Le livre de R.B. Rosé (*The Enragés, socialists of the French Révolution ?*), paru en 1965 à Londres, est épuisé. Mentionnons aussi la thèse inédite de l'Américain M. Slavin (*Left of the mountain: the Enragés*, Western Reserve University, s.d.) et l'on aura vite fait le tour. Par contre, Leclerc est fréquemment cité dans les histoires générales de la Révolution qui ne peuvent taire son rôle, même si elles le traitent en quelques lignes. C'est pourquoi il faut rappeler ici quelques éléments biographiques.

Théophile Leclerc, dit Leclerc d'Oze, est né en 1771 à Montbrison. Son père était ingénieur des Ponts-et-Chaussées. En 1790, le jeune Leclerc s'embarque pour la Martinique. Là, il se joint aux révolutionnaires locaux et combat à leurs côtés jusqu'en 1791. Arrêté, il est ensuite renvoyé en France. Sans ressources, le jeune Leclerc est aidé par les patriotes de Lorient jusqu'à ce qu'il s'engage dans l'armée. Il accomplit une mission secrète sur le Rhin (probablement de l'espionnage), en territoire ennemi. Il doit s'enfuir précipitamment et il soupçonnera longtemps le maire de Strasbourg de l'avoir dénoncé. Leclerc travaille ensuite dans les hôpitaux militaires. A la fin de l'année 1792, il se rend à Lyon où il se lie avec les révolutionnaires locaux, notamment Chalier. Dans cette ville la lutte est particulièrement féroce. Les grands industriels sont liés aux royalistes, la misère est extrême. Les Canuts sont les plus engagés dans le combat sans-culotte (sans se soucier toujours des autres ouvriers d'ailleurs). C'est un des rares cas où l'on peut parler de lutte des classes dans le sens moderne du terme. Les Canuts demandent la création d'une armée révolutionnaire pour réquisitionner les denrées et Leclerc est envoyé à Paris en mai 1793 pour défendre la cause lyonnaise.

Dans la capitale, Leclerc reçoit un accueil très froid aussi bien à la Commune qu'à la Convention, où il critique l'action des représentants du gouvernement dans la région lyonnaise. Cette position lui vaut une agression dans la rue, due à des adversaires politiques. Cependant, Leclerc a de la chance de se trouver à Paris à ce moment-là. Le 29 mai, Chalier, qui venait de tenter un coup de force à l'Hôtel de ville avec les ouvriers, est renversé par les royalistes. Ceux-ci savent jouer habilement des tendances anti-centralistes. Ainsi le théoricien utopiste L'Ange, aux antipodes de leur doctrine, appuie néanmoins l'insurrection. Chalier est exécuté peu de temps après et la Convention envoie des troupes pour réduire la ville.

Quant à Leclerc, il devient membre de la commission des Postes de Paris le 31 mai. Il fréquente la jeune actrice Claire Lacombe qui mène le club des femmes républicaines révolutionnaires. Le club ne sépare pas la lutte féministe (alors scandaleuse) de positions sociales. Les militantes jouent un rôle actif dans les insurrections du 31 mai et du 2 juin 1793. La première est une poussée populaire menée par l'Enragé Varlet qui vise l'épuration de la Convention et des mesures économiques. Elle est sabotée puis récupérée par les jacobins qui la transforment

en un remaniement du pouvoir. Les girondins sont éliminés et les montagnards (députés proches des jacobins) prennent leur place. Néanmoins, la menace populaire et les défaites militaires mènent à la dictature jacobine de Salut public. Pour Robespierre, il s'agit d'utiliser la force populaire pour remettre l'Etat d'aplomb. La campagne des Enragés à laquelle participe Leclerc est gênante car elle rappelle que le peuple s'insurge surtout parce qu'il a faim. Lorsque Jacques Roux lit à la tribune de l'Assemblée une pétition écrite avec Leclerc et Varlet (25 juin 1793), il fait scandale. On l'expulse sous les cris des députés. Dans ce que Mathiez a appelé le « Manifeste des Enragés », Roux lançait : « *La liberté n'est qu'un vain fantôme quand une classe d'hommes peut affamer l'autre impunément.* »

Ce genre de positions ne pouvait que choquer les leaders jacobins. Ceux-ci étaient pour la plupart au-dessus du besoin et ne comprenaient pas cet intérêt pour de « *chétives marchandises* ». Le 30 juin, des jacobins se portent en masse au club des Cordeliers (fief des Enragés) et les font exclure. Quant à Marat, il donne le coup de grâce en les attaquant, dans son journal *Le publiciste de la République française* (4 juillet 1793). Il multiplie les insultes ordurières contre Jacques Roux et ses « *complices* » : Varlet « *l'intrigant sans cervelle* » et le « *petit Leclerc* », « *fripon très adroit* », qu'il accuse d'être payé par les royalistes et d'avoir provoqué les désordres de Lyon. Cela ne manque pas de piquant quand on connaît les risques courus par Leclerc sur le front. Et s'il était resté à Lyon, nul doute qu'il aurait connu le sort tragique de Chalier. Il est vrai que Marat ne reculait pas devant certaines bassesses pour polémiquer. Jacques Roux ne put obtenir un rectificatif avant le 13 juillet, date à laquelle Marat fut assassiné.

L'émotion populaire est immense et il devient un héros bien que ses positions économiques aient, été très modérées. Les Enragés exploitent son souvenir. Roux, qui cherchait depuis longtemps à lancer un journal, reprend le titre de la publication de Marat : *Le Publiciste de la République française*, avec en sous-titre « par l'ombre de Marat ». Leclerc est encore plus audacieux, il appelle sa feuille *L'Ami du peuple*, titre avec lequel Marat débuta ; mais la récupération s'arrête là.

Durant l'été 1793, la propagande des Enragés connaît un vif succès dans le peuple. Le rapport d'un indicateur de police (Latour-Lamontagne) du 13

septembre apprend qu'on s'arrache la feuille de Leclerc. Cela entraîne une véritable surenchère politique. L'opportuniste Hébert radicalise son Père Duchesne pour se mettre au diapason. Malheureusement, les Enragés ne profiteront pas longtemps de ce succès. Ils persistent à lutter en ordre dispersé et sont des proies faciles pour le régime jacobin qui se met en place. Celui-ci est agacé par la propagande des femmes révolutionnaires d'autant qu'on y voit l'influence des Enragés. Il est vrai que Leclerc vit maintenant avec Pauline Léon, une des animatrices du club des femmes révolutionnaires. Quant à Roux, il soutient activement leur action mais celle-ci est totalement indépendante. Les Enragés se singularisent seulement en l'approuvant.

Les 4 et 5 septembre, une manifestation de salariés se dirige vers la Convention qui est envahie pacifiquement. Les députés se résignent à prendre des mesures économiques mais elles seront traduites en termes d'État. On veille à ce que le contrôle populaire sur les mesures soit évité. Le 5 septembre, Jacques Roux est arrêté. Dans *L'Ami du Peuple* du 8 septembre, sentant son tour arriver, Leclerc écrit : « *Je ne prétends jeter ici aucune défaveur sur le citoyen que je viens de nommer ; il n'appartient qu'aux lâches et aux esclaves de juger ou de mordre, d'après l'avis ou le commandement des hommes publics ou des maîtres mais je déclare au public que je n'ai jamais eu avec Jacques Roux de relations ni directes ni indirectes, que depuis le premier juin, je n'ai vu pendant une heure au plus que deux fois ce citoyen, que j'ai rencontré par hasard dans une maison où il va quelquefois et où je me trouve souvent. Voilà la vérité tout entière quant à cette inculpation.* »

On réduit la périodicité des assemblées populaires. En compensation, on attribue une indemnité pour les militants nécessaires chaque fois qu'ils siégeront à leur section. Cette solde fut très mal accueillie et les bénéficiaires recevront le surnom méprisant de « quarante sols ». La réduction des assemblées provoque des remous. Varlet joue un grand rôle dans l'agitation. Il est arrêté à son tour le 18 septembre. Quant à Leclerc, il juge plus prudent d'interrompre la publication de sa feuille. Les jacobins ont l'habileté d'envoyer Catherine Marat défendre à la barre de l'Assemblée la mémoire de son mari : « *Je vous dénonce en particulier deux hommes, Jacques Roux et le nommé Leclerc, qui prétendent continuer ses feuilles patriotiques et faire parler son ombre pour outrager sa mémoire et tromper le*

peuple (...) ». Le club des femmes révolutionnaires est fermé et la répression s'abat sur Claire Lacombe.

Après avoir épousé Pauline Léon le 18 novembre 1793, Leclerc s'engage dans l'armée et il est muté à La Fère. Ce départ ressemble assez à une fuite. Pauline Léon l'y rejoint peu après. Le 3 avril, ils sont arrêtés tous les deux et enfermés au Luxembourg bien qu'il n'y ait aucun motif d'accusation. Peu après la chute de Robespierre, Pauline Léon écrit aux autorités : « *Citoyens représentants ; depuis huit jours mon mari est au secret pour avoir (...) recueilli les faits contre les complices du tyran Robespierre qui devaient nous égorger* » (5 août 1794). Ils furent libérés le 19 août 1794, on perd ensuite leur trace. Kropotkine s'est trompé en faisant « mourir » Leclerc avec les hébertistes en mars 1794 (il s'agissait en fait d'Hubert-Leclerc, un obscur fonctionnaire de la faction). Cette disparition est assez mystérieuse et même si le couple s'est rangé, une étude approfondie permettrait certainement d'en retrouver la trace.

Avec cette brochure nous voulons surtout montrer un aspect de la pensée des Enragés. Ceux-ci ne furent pas des théoriciens, des intellectuels aux projets préétablis. Leurs écrits sont très en deçà des positions d'un Dolivier (*Essai sur la justice primitive*) ou d'un François-Joseph L'Ange et des autres précurseurs du socialisme. Mais les textes des Enragés reflètent le sentiment des masses populaires durant les années 1792-1794, du moins dans les villes. Seul Varlet semble avoir cogité depuis longtemps son projet de mandat impératif, mais pour le reste : taxation des denrées, action directe, souveraineté populaire, ils le théorisent au fur et à mesure des événements. Ils traduisent une radicalisation du mouvement sans-culotte pour répondre à la crise économique même si leurs positions devancent toujours de quelques mois ce qui devient une revendication collective.

L'action des sans-culottes se déroule principalement dans la consommation. Leclerc écrit que « *les subsistances appartiennent à tout le monde* ». Les Enragés prônent la taxation des denrées et n'hésitent pas à cautionner la prise au tas. Cela ne veut pas dire qu'ils sont dépourvus d'un sens de classe comme l'ont écrit certains marxistes qui définissent ce sentiment uniquement par rapport à la production. Il existe bel et bien une différence entre eux, les « pauvres », salariés et petits artisans

et les autres, les « riches ». Pour les plus durs des sans-culottes, la République doit combattre les nouveaux aristocrates, ceux qui spéculent, qui vivent du commerce, bref tous ceux qui tirent leurs revenus d'autre chose qu'un travail réel. Le sans-culotte tolère certains riches dans sa section (pas beaucoup) à condition que l'origine de leurs revenus lui paraisse légitime. Il exclut immédiatement les rentiers et surtout celui qui se comporte comme un riche. La haine de classe n'est pas loin et c'est contre les « égoïstes » que les sans-culottes veulent tourner la Terreur.

Ne nous voilons pas la face, les Enragés étaient violents tout comme le sans-culotte moyen. Une militante de section raconte naïvement son admiration pour Jacques Roux : « *Dans la section des Gravilliers, il nous parlait de la tête de Louis Capet ; il nous représentait cette tête roulant sur l'échafaud et cette idée nous réjouissait* ». De son côté, Varlet veut bien abolir la peine de mort sauf pour les députés qui trahiraient leur mandat ; alors l'égorgement sur les bancs même de l'assemblée ne lui fait pas peur. Quant à Leclerc, on ressent une impression pénible en lisant des analyses sur les spéculateurs qui se terminent à chaque paragraphe par des « *à la guillotine !* ». Mais il ne faut pas faire d'amalgame : la violence populaire est distincte de la Terreur jacobine.

La première est due est à l'exaspération de miséreux décuplée par la violence vécue au quotidien. On ne reverra plus ce genre de comportement des foules en 1848 et en 1871 parce que la violence a diminué chez l'homme de la rue dans nos sociétés (quoi qu'en dise le discours sécuritaire). Nulle trace au XIX^e siècle de carnages comme les massacres de septembre 1792 dans les prisons (qui ne choquent guère pendant la Révolution, sauf par la manière). Imaginons, avec les mœurs frustres de l'époque, la réaction que provoque une disette chez des hommes en armes. Une journée de travail de 9 ou 10 heures et des queues devant les boulangeries qui commencent parfois à 3 ou 4 heures du matin ! Là où la terreur gouvernementale est un moyen pour des intellectuels de remettre d'aplomb l'Etat et d'imposer leurs idées, la terreur populaire n'est qu'un cri de rage qui doit cesser une fois qu'on aura fait le ménage, c'est-à-dire très vite.

Evidemment les Enragés et les sans-culottes étaient bien naïfs de croire qu'on chasse le riche comme on écrase une mouche, mais à défaut de les excuser, on

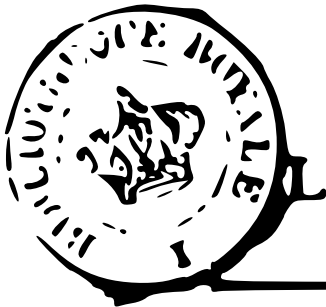
comprend mieux leur attitude. L'Etat, lui, ne s'est pas amendé depuis la révolution : il est toujours prêt à tous les carnages comme le prouve ce sinistre XX^e siècle. Déjà en 1793, les Enragés s'opposèrent à la tyrannie qu'imposait la violence institutionnalisée. Leclerc s'écria que cent mille guillotines ne l'empêcheraient pas de dire au peuple la vérité. Dire qu'il a été bien imprudent par ses appels à la violence ne doit pas mener à tous les amalgames comme le font tant d'historiens peu scrupuleux.

Qui peut affirmer qu'à cette époque, il n'aurait pas agi ainsi, surtout lorsqu'on se croit si près du but; vivre en égaux et dans la dignité était une réponse à la crise économique. Que faisons-nous actuellement dans une nouvelle crise ? Avons-nous dans chaque quartier des rassemblements de gens modestes qui cherchent à améliorer leur sort ? Non, c'est la passivité qui ne nous permet pas de jouer aux donneurs de leçons. Tout au plus pouvons-nous essayer de comprendre la mentalité révolutionnaire de l'époque. C'est là l'intérêt de rassembler les articles de Leclerc qui sont une sorte de témoignage. Dans *L'Ami du Peuple*, version Enragés, il y a des cris de rage. Sans doute ce vacarme nous inquiète-t-il car l'époque était brutale, mais il faut lire ces pages car la potion n'est pas trop forte pour sortir nos contemporains de leur torpeur !

PARTAGE NOIR

N°. 1^{er}

**L'AM I
DU
PEUPLE,
PAR
L'ECLERC.**



Je perirai Français ou vous serez sans maîtres.

20^e Juillet, l'An 2^e. de la République.

Oraison funèbre de Marat. — Projet de Journal rédigé dans les mêmes principes. — Invitation aux patriotes. — Avis au peuple.

LE lendemain de ce jour à jamais mémorable et funeste où la patrie en deuil pleuroit son plus zélé défenseur, j'apercevais au sein d'une ivresse tranquille, un peuple immense et calme faire entendre les airs de cris multipliés de vive la liberté vive la République. J'entrevois les préparatifs d'une fête, surpris je me demande si le peuple

L'Ami du Peuple

L'Ami du Peuple est paru du 20 juillet au 15 septembre 1793 (24 numéros). Le choix d'articles que nous vous présentons est évidemment arbitraire. Nous avons sélectionné les extraits qui montrent le plus clairement la pensée de Leclerc. L'orthographe a été réactualisée pour la compréhension.

Les notes et les titres sont de nous, les numéros et les dates sont (sauf une exception) ceux de *L'Ami du Peuple*. Il nous a paru intéressant de mettre à la portée de tout le monde un recueil méthodologique, en attendant une édition complète qui satisfera les érudits. Le lecteur comprendra qu'elle n'est pas à la portée de notre budget !

PARTAGE NOIR

L'Ami du Peuple - n°1 - 20 juillet 1793

Législateurs !

Législateurs ! Avez-vous à vous plaindre du peuple ? Vous lui avez dit que vous ne pouviez pas sauver la patrie sans lui, il a prêté son bras ; qu'il était temps de se lever, et il l'a fait ; que les Brissotins [1] entravaient vos opérations, et il les a écrasés.

Peuple, as-tu à te plaindre de tes législateurs ? Tu leur as demandé la taxation de toutes les denrées de première nécessité, on te l'a refusée ; l'arrestation de tous les gens suspects, elle n'est pas décrétée ; l'exclusion des nobles et des prêtres, de tous les emplois civils et militaires ; on n'y a pas accédé.

Cependant la patrie ne doit attendre son salut que d'un ébranlement révolutionnaire, qui d'une extrémité de la République à l'autre, donne une secousse électrique à ses nombreux habitants (...)

Point d'amnistie pour les scélérats, voilà ma profession de foi et ma devise ; en purger la terre, c'est rendre service à l'humanité ; il est des cas où l'indulgence est un crime...

[1] Allusion à Brissot, le chef des modérés girondins sur qui les jacobins firent porter la responsabilité de la crise économique.

L'Ami du Peuple n°17, 30 août 1793

Députés et sans-culottes

Nous aurons des subsistances et, malgré l'espèce de disette qu'on éprouve dans ce moment-ci, malgré les inconvénients qu'elle entraîne après elle, quant à la qualité du pain et la perte du temps, le peuple toujours pur ne déviara pas du sentier de la révolution, et plus il fait de sacrifices pour sa liberté, plus il en sentira le prix et moins il lui sera possible d'anéantir en un instant l'ouvrage de quatre années de travaux, de fatigues et de peines.

Je suis bien loin de penser comme quelques-uns de nos écrivains patriotes l'ont écrit, que ce sont les Autrichiens qui s'attroupent tous les matins aux portes des boulangeries ; sans doute il s'y glisse des mal-intentionnés qui, par de discours inciviques, font tous leurs efforts pour porter le peuple à la révolte ; mais je me suis assez approché de ces rassemblements pour reconnaître que la masse de ceux qui les composaient était la classe utile, laborieuse, indigente et patriote.

L'homme riche, l'égoïste, le célibataire, l'homme de cabinet ne va pas sacrifier à la porte d'un boulanger trois ou quatre heures de son temps ; il va chez le restaurateur, assouvir sa faim, à des heures réglées ; les uns et les autres ne s'aperçoivent pas des malheurs de la circonstance, et lorsqu'ils sortent du salon d'un traiteur, le ventre arrondi, l'estomac plein, ils ne conçoivent pas comment, sans avoir des intentions perfides, on peut rester trois heures à la porte d'un boulanger, pour acheter à son tour le pain de quatre livres qui doit nourrir toute une famille.

Législateurs, c'est dans ces rassemblements que vous entendrez souvent de grandes vérités, ou que vous apprendrez à la connaître. Levez-vous à trois heures du matin, allez prendre votre rang parmi les citoyens qui assiègent la porte des boulangers, là vous distinguerez le langage du mal-intentionné, des accents

douloureux du malheur et du besoin ; vous verrez qu'au travers de quelques murmures, le peuple patient, généreux et bon supporte avec constance un malheur qui, sous le despotisme, lui aurait fait lanterner [1] cent mille prévôts des marchands, parce qu'il a calculé les maux qu'une révolution entraîne nécessairement après elle, et qu'il a senti que quelques sacrifices qu'il fasse, il ne pouvait payer trop cher son bonheur à venir, celui des générations futures, et sa liberté.



Ne vous éloignez pas du peuple, on ne peut que gagner à le voir de près, et trois heures de temps passées à la porte d'un boulanger, formerait plus d'un législateur, que quatre années de résidence sur les bancs de la Convention.

Jadis on disait aux despotes : sire, entrez dans les chaumières et ne fuyez pas le spectacle de l'indigence, elle vous donnera de grandes leçons pour gouverner.

Moi, je vous répéterai sans cesse : approchez-vous souvent du peuple ; ne vous méconnaissiez pas dans le poste où il vous a placé. Eh ! Pourquoi suis-je obligé de vous faire les leçons qu'on donnait aux tyrans ?

Pourquoi cette apostrophe me demanderez-vous ? Vous ruez flattez le peuple que quand vous en avez besoin, et vous le dédaignez lorsque vous n'en avez que faire ; vous refusez l'entrée de la barre aux pétitionnaires, ou vous les recevez avec humeur ; il semble que toute la sagesse humaine est renfermée dans le lieu de vos séances, lorsque vous y êtes ; lorsqu'on vous demandait avec énergie le décret d'accusation contre les trente-deux [2], avec quels transports receviez-vous dans votre sein les pétitionnaires, à présent au contraire : les femmes républicaines révolutionnaires [3], dont vous vous rappelez sans doute les services pendant le temps de l'insurrection, demandent l'entrée de la barre, le président la leur refuse. Une autre députation, venue après elle, est admise avant elles ; révoltées d'une injustice aussi criante, elles parviennent cependant à la barre malgré l'opposition de vos huissiers, et lisent leur pétition ; quel était le but de cette pétition ? De demander qu'un ministre rende des comptes ; de vous demander la destitution des familles des nobles, qui trouvaient chez nos législateurs, des protecteurs et des amis ; et surtout la prompte organisation du conseil exécutif d'après la Constitution [4].

[1] *Lanterner : pendre à la lanterne.*

[2] *Allusion aux 32 députés girondins évincés par les jacobins.*

[3] *Club féministe de Claire Lacombe, voir l'introduction.*

[4] *Allusion à la Constitution de 1793 qui ne fut jamais appliquée.*

L'Ami du Peuple n°14, 23 août 1793

La violence populaire

Si la Convention nationale veut réellement le salut de la patrie, qu'elle nous le prouve, en mettant sur le champ en réquisition [1] tous les sans-culottes de cette ville immense, sans distinction d'état ni d'âge ; que les barrières soient fermées, ainsi que les boutiques ; que toute affaire cesse, excepté les manufactures d'armes et surtout une fois que le peuple sera debout, qu'il ne soit pas réduit à se retirer, comme le 29 mai au soir, épuisé de besoins et tombant d'inanition et de fatigues ; que des tribunaux populaires soient sur le champ formés et qu'on mette deux guillotines en permanence sur la place de la Révolution, alors avec un décret, ou sans décret, d'après les ordres d'un comité révolutionnaire qui, j'espère, ne sera pas composé comme on a fait d'ordinaire d'hommes faibles ou mal intentionnés ; la force armée se portera par pelotons chez tous les accapareurs, les agioteurs, les gens suspects, les égoïstes, les hommes qui se sont enrichis depuis la Révolution, les pillards de la République en général de quelque masque qu'ils soient couverts (...).

Cette opération faite, et Paris purgé des scélérats qui l'infectent, alors on pourra s'occuper de classer les citoyens français, non pas par âge, mais par les différents degrés d'utilité dont ils sont dans l'intérieur ; soit à leur société, soit à ceux qui les entourent, car tout le monde peut sentir que l'oisif célibataire, qui jouit d'une certaine aisance, l'homme marié sans enfants ou avec des enfants, qui aurait de la fortune, devrait partir de préférence [2] au jeune homme qui à dix-huit, vingt, ou vingt-cinq ans, nourrirait du fruit de ses sueurs, un père invalide, ou des frères infirmes, ou une mère malade, ou des soeurs indigentes.

C'est donc aux comités révolutionnaires des sections, à se faire représenter et à vérifier par eux-mêmes, la position et les moyens d'existence de ceux qui y

habitent ; et d'après le nombre demandé, de faire un état de ceux qui doivent, les premiers, être mis en réquisition.

Que bonne et prompte justice soit faite, de cette poignée de brigands, qui sourit à nos revers, tressaille au bruit d'une nouvelle désastreuse, et se berce de l'espoir, tant déçu, de la contrerévolution. La liberté outragée demande vengeance, il est temps de la lui donner, puisque les monstres l'ont voulu.

Crois-moi peuple, les despotes seront bien faibles, lorsque leurs amis et leurs complices auront disparu de ton territoire, soit persuadé qu'en rétablissant la paix intérieure, c'est un grand acheminement à une pacification au-dehors.

[1] Par le terme de « réquisition », Leclerc entend mettre en route le mécanisme habituel des insurrections. Mais cette fois, ce ne sera pas un soulèvement comme il y en a tant eu depuis 1789, mais une véritable guerre sociale.

[2] Leclerc évoque ici le problème de la mobilisation. La plupart du temps les fils des notables échappaient à la conscription, ce qui sera une des causes du soulèvement vendéen. L'Enragé réclame des mesures qui exempteraient les plus pauvres du service.

L'Ami du Peuple n°10, 10 août 1793

Plan de taxation

La disette factice de farines et de subsistances est actuellement plus que jamais à l'ordre du jour ; des scélérats ont juré d'opérer la contre-révolution par la famine ; et pour cet effet, il n'est pas de moyens qu'ils ne mettent en usage afin de fatiguer le peuple et inspirer un mécontentement général.

Le peuple, patient et bon, supporte avec constance et courage le poids des calamités publiques ; sait discerner ses persécuteurs (...). Tant qu'on ne remontera pas à la source du mal et qu'on ne rendra que des lois de circonstances, on ne remédiera pas à ces énormes abus ; il faut une loi générale, et je vais en donner le projet ; mais auparavant, émettons quelques principes très simples, qui par leur série naturelle, nous amèneront à cette loi, qui n'en est qu'une conséquence.

Tous les hommes ont un droit égal aux subsistances et à toutes les productions de la terre, qui lui sont d'une indispensable nécessité pour assurer son existence.

Le cultivateur devient coupable toutes les fois qu'il entasse dans ses greniers, pour mettre à son gré les consommateurs à contribution, une quantité de blé plus forte que celle qui lui est nécessaire pour sa consommation annuelle.

Il est ridicule, il est horrible même, d'entendre dans un pays qui produit année commune, du grain assez abondamment pour nourrir ses habitants pendant trois années consécutives, crier à la famine ; et de voir dans certaines parties de la République, les grains portés à quatre ou cinq fois leur valeur.

La disette que nous éprouvons dans ce moment-ci est donc purement factice ; elle est la suite des spéculations des conspirateurs ; elle est l'effet de leurs coupables manœuvres.

Les superbes apparences de la récolte de 1793 nous promettent l'abondance ; et cependant les contre-révolutionnaires n'abandonnent pas pour cela leurs exécrables projets de famine.

Pour faire cesser la lutte du besoin contre l'avarice et l'aristocratie, et prévenir les desseins perfides des accapareurs, la Convention nationale doit porter la loi suivante :

La République française se déclare l'acquéreur de tous les grains qui croissent sur son territoire ; nul dorénavant ne pourra vendre qu'à l'Etat ces objets de première nécessité.

Cette loi n'est pas si difficile dans l'exécution qu'on se l'imagine peut-être, chaque département, chaque district, chaque municipalité, peut en vertu des décrets du corps législatif, l'exécuter dans son arrondissement. L'on sait ce qu'il faut pour la consommation de telle quantité de citoyens, telle partie de la République qui produit des grains au-delà de ce qu'il faut pour nourrir ses habitants, en fournira à celle qui n'en produit, pas assez ; le surplus en sera conservé dans les greniers d'abondance qu'on établira dans les maisons nationales non vendues.

Le prix d'achat sera fixé par la Convention nationale et l'Etat les revendra aux particuliers à un prix auquel tout le monde puisse atteindre.

La République ne les fait pas payer aux indigents ; la société doit leur assurer l'existence, et afin de ne pas supporter l'excédent de ces dépenses exorbitantes, elle retranche du luxe des opulents ce qui est nécessaire pour assurer aux malheureux les premiers besoins de la vie ; car un Etat est près de sa ruine toutes les fois qu'on y voit l'extrême indigence assise à côté de l'extrême opulence.

Je ne donnerai pas plus de latitude à ce projet de loi salulaire. Il n'est pas un homme de bonne foi qui n'en sente la nécessité. Il n'est pas un malheureux qui ne verse des larmes de reconnaissance pour les législateurs qui lui en assureront le bienfait.

C'est aux sections de Paris, c'est aux commissaires des départements que j'en recommande l'examen. C'est à la masse du peuple à se porter à la barre de la Convention nationale, pour en faire la demande. C'est aux législateurs à mériter les bénédictions des Français. Qu'ils sont heureux de posséder les moyens d'assurer le bonheur des Français, et qu'il leur est facile d'acquérir des droits éternels à la reconnaissance publique.



L'Ami du Peuple n°7, 4 août 1793

Aux femmes révolutionnaires

(Après avoir affirmé qu'on devait rien attendre du pouvoir, Leclerc appelle à l'action directe. Pour cela, il compte sur les femmes révolutionnaires. Cet article n'est pas irréaliste quand on sait qu'elles jouèrent un rôle important dans les insurrections de 1789-1795)

C'est surtout à vous à en donner l'éveil, républicaines révolutionnaires, femmes généreuses et vraiment au-dessus de tout éloge, par le courage et l'énergie que vous avez développés (...). Votre sexe, doué d'une plus grande sensibilité que le nôtre, sentira plus vivement les malheurs de la patrie et votre tendre sollicitude pour le sort de vos maris, de vos frères, de vos enfants, vous fera adopter cet infaillible moyen de salut public (...).

Inaccessibles aux suggestions étrangères, comme il n'y a chez vous ni places à donner ou à recevoir, un vil intérêt n'a pas étouffé dans vos âmes les sentiments de la nature; votre esprit est le sien, et croyez-moi, il vaut bien les phrases académiques de tous vos hommes érudits. Allez par votre exemple et vos discours réveiller l'énergie républicaine et ranimer le patriotisme dans les coeurs attiédés! C'est à vous qu'il appartient de sonner le tocsin de la liberté! Les moments sont pressants, le péril extrême. Vous avez mérité la priorité, volez! La gloire vous attend!



Discours public août 1793

(Claire Lacombe répond à cet appel en attaquant les députés à son club. Nous la citons pour souligner le parallèle.)

Il doit voir avec indignation, ce peuple, que des hommes s'en-graissent de son sang tandis qu'il périt de misère. Nous ne croyons plus à la vertu de ces hommes qui ne se sont couverts du manteau du patriotisme que pour se livrer impunément à l'injustice et au brigandage. Voulez-vous que nous croyions que les nobles n'ont pas de défenseurs parmi vous? Destituez-les de toutes les places qu'ils occupent.

CLAIRE LACOMBE

Extraits

L'armée révolutionnaire

« Que commandants, officiers, soldats qui la composeront reçoivent la même solde, mangent le même pain, et que les distinctions militaires ne soient pas un objet de vaine parade, mais seulement pour l'utilité commune. »

L'Ami du peuple, 14 août 1793.

« Allez en masse à la Convention nationale, demandez-lui la destitution définitive de tous les nobles qui sont encore à la tête de nos armées; demandez-lui l'exclusion de tous les nobles et des prêtres de tous les emplois civils et militaires. »

L'Ami du peuple, 27 juillet 1793.

Le pouvoir populaire

« Un peuple nouvellement libre est toujours ombrageux; faites cesser ses craintes et prouvez-lui que ce n'est pas seulement pour la forme que vous lui avez donné une Constitution. »

L'Ami du peuple n°17, 30 août 1793.

« Rappelle-toi surtout qu'un peuple représenté n'est pas libre, et ne prodigue pas cet épithète de représentant (...); la volonté ne peut se représenter (...); tes magistrats quelconques ne sont que tes mandataires. »

L'Ami du peuple n°13, 21 août 1793

« La justice habite toujours au milieu du peuple. »

(Discours public le 16 mai 1793)

Les Brigans sont foutus!

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Les sans-culottes défendirent, en 1793, le droit à l'existence. Ils eurent à leurs côtés d'humbles agitateurs de quartier : les Enragés.

Cette brochure se veut la première étude en français sur l'un de ces agitateurs: Leclerc d'Oze. Elle est suivie d'articles tirés de son journal (repris de Marat) *L'Ami du Peuple*. Un témoignage inédit sur le mouvement populaire de l'époque.

PARTAGE NOIR (1989)

